

Aux Municipalités du  
Canton de Vaud

Personne de contact : L. Zaki  
T 021 316 70 21  
E info.camac@vd.ch

Lausanne, le 4 juin 2020

**CAMAC – Fin du plan de continuité et reprise normale de l'activité dès le 8 juin 2020**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,  
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,

Nous avons le plaisir de vous informer que la Centrale des autorisations en matière de construction (CAMAC) reprendra une activité normale dès le lundi 8 juin 2020, date à laquelle l'ensemble de ses effectifs sera de retour dans les locaux de Lausanne.

Dès le 8 juin prochain, les nouvelles demandes de permis de construire devront se faire selon la voie habituelle (dépôt d'un dossier papier auprès de la commune concernée, transmission du dossier contrôlé à la CAMAC, saisie sur la plateforme ACTIS-CAMAC). Il ne sera dès lors plus possible de nous transmettre de nouvelles demandes par voie électronique, comme ce fut le cas ces derniers mois.

Les dossiers qui auront été transmis par voie électronique jusqu'au 5 juin 2020 seront traités. Ceux reçus dès le 8 juin seront retournés aux communes et traités dès réception des exemplaires papiers.

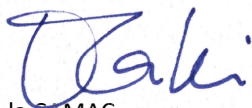
Nous vous remercions de bien vouloir faire suivre cette information aux personnes impliquées dans votre administration.

Nous constatons d'ores et déjà une forte reprise de l'activité depuis la mi-mai, avec près de 50% d'augmentation des demandes de permis par rapport à une activité normale. Nous mettons tout en œuvre pour traiter ces nouvelles demandes dans les meilleurs délais.

Nous profitons de ce courrier pour vous remercier de votre précieuse collaboration ces derniers mois. Les plans de continuité et les solutions électroniques mis en place ont certes nécessité une adaptation de l'ensemble des acteurs impliqués, mais ils ont permis de faire face à cette situation exceptionnelle et de poursuivre l'essentiel de l'activité de la CAMAC. Cette expérience sera sans nul doute très utile à moyen terme, dans le cadre de la refonte du système d'information des permis de construire, qui permettra le traitement entièrement dématérialisé d'une demande de permis.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Leila Zaki  
cheffe de la CAMAC



**Pour information :**

Union des communes vaudoises (UCV)

Association des communes vaudoises (AdCV)

Association vaudoise des secrétaires municipaux (AVSM)

Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO)

Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE)

Centre patronal

Sociétés Suisse des ingénieurs et des architectes, Section *vaudoise* (SIA-Vaud)

Union Patronale des ingénieurs et des architectes vaudois (UPIAV)

Intergroupe des associations d'architecte – Vaud (InterAssar)

Ordre vaudois des géomètres (OVG)

Préfectures

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes